

“ éternel du prochain ; c’est pourquoi Nous vous deman-
 “ dons instamment, Vénérables Frères, de vouloir bien
 “ seconder, autant qu’il est en votre pouvoir, Notre dessein
 “ et Nos efforts. Faites en sorte que l’on connaisse la con-
 “ dition du catholicisme dans ces régions éloignées ; tâ-
 “ chez que l’on comprenne partout qu’il faut faire quel-
 “ que chose pour les Indes, et que ceux-là surtout en soient
 “ persuadés, qui croient que le meilleur fruit de la richesse
 “ est de pouvoir faire du bien. Nous savons certainement
 “ que ce n’est pas en vain que Nous aurons imploré la
 “ générosité de ces peuples.”

Afin de répondre au désir de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, Nous réglons qu’une quête soit faite, tous les ans, le jour du Saint Rosaire, dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques de ce diocèse en faveur de la fondation de séminaires dans les Indes, et que toutes les offrandes faites à cette intention soient adressées à l’Archevêché, au plus tard dans le cours du mois de novembre.

Faites bien comprendre à vos paroissiens qu’il s’agit ici du règne de Dieu dans le monde, du salut d’innombrables âmes, de compenser, par de nouvelles conquêtes, les pertes de l’Église dans les vieilles sociétés. Rappelez-leur que, malgré les œuvres paroissiales et diocésaines, Dieu compte sur leur générosité et leur dévouement et leur demande de seconder, dans la mesure de leurs ressources pécuniaires, le zèle éclairé d’un grand Pape, avide de procurer à tous les hommes des moyens de régénération et de salut.

II.—DROIT PAROISSIAL.

L’étude du droit paroissial, au double point de vue canonique et civil, devient de plus en plus nécessaire dans notre pays. Difficile en elle-même, cette étude l’était d’autant plus jusqu’à ce jour que nous ne possédions pas d’ouvrage très complet sur la matière. Je suis donc heureux de vous annoncer que Monsieur P. B. Migneault, avocat de Montréal, a consacré le fruit de ses travaux et de son expérience à composer un livre assez considérable sur le droit paroissial de notre pays. Après une belle introduction sur l’histoire de l’origine et du développement de l’Église au Canada, l’auteur étudie dans le détail l’érection religieuse et civile des paroisses, leur gouvernement et leur mode d’administration, leurs biens, et termine par un petit traité sur la police des églises.